

Mairie de Canly



21, rue des Écoles – 80680 CANLY  
Téléphone : 03 44 83 97 72  
[accueil@canly.fr](mailto:accueil@canly.fr)  
[www.canly.fr](http://www.canly.fr)

## **AVIS AUX PROPRIETAIRES**

**Tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation doivent déclarer leurs biens avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

**Cette obligation concerne tous les propriétaires : propriétaires indivis, usufruitiers, sociétés civiles immobilières (SCI)**

**Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).**

**À savoir :** En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

**À noter :** En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV »).



Le Maire

Lionel GUIBON